

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 7 novembre 2018**

**Rapport de la Commission Finances
Préavis no 06 - 2018
Budget 2019**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission au complet, composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Dominique Perren et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre, Laurent Schatzmann, Boris Wirrich et Christian Scaiola s'est réunie les mercredis 3 et 10 octobre à Rolle dans les locaux du Martinet D.

Mme Sandra Gordon, Présidente du Codir, M. Claude Gagnard, membre du CoDir, Mme Ingrid Jorissen, directrice d'ENJEU, Mme Annette Magnollay, responsable de l'Accueil de jour et M. Maurizio Zecchin, comptable d'ENJEU, étaient présents aux 2 réunions. Mme Marinella Page et M. Loïc Haldimann, membres du Codir, étaient présents en plus le 3 octobre.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné, reçu le lundi 1^{er} octobre et une présentation détaillée de l'ensemble du budget 2019 nous a été faite lors de la première réunion.

Une présentation nous a été faite le 3 octobre par Mme Page sur les incidences financières du nouveau plan de pension de l'ensemble du personnel d'Enjeu.

Lors de la réunion du 10 octobre, et selon notre demande, une synthèse du rapport de l'entreprise Microgis nous a également été faite sur les besoins futurs en locaux scolaires.

Suite à la première réunion, nous avons fait parvenir au Codir une série de questions et les réponses nous ont été transmises le 10 octobre pour la deuxième réunion.

Une copie de l'ensemble des questions et réponses est jointe au rapport pour information complète.

Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour toutes les réponses claires et précises qui nous ont été apportées et pour la transparence des comptes et explications.

Préambule

Le budget 2019 est présenté en 2 parties, le chapitre 1 concerne les activités scolaires et la Bibliothèque et le chapitre 2, L'Accueil de jour.

Pour le Domaine scolaire (l'administration des écoles, l'immobilier, le secteur primaire et le secteur secondaire), le total du budget 2019 est de 9'718'267.23 frs.

La diminution est de 296'565.47 frs. par rapport au budget 2018, soit environ 3.05 %.

Pour la Bibliothèque intercommunale, le total du budget 2019 est de 266'200.- frs.

L'augmentation est de 21'700.- frs. par rapport au budget 2018, soit environ 8.87 %.

Pour l'accueil de jour, le total des subventions des communes du réseau par structure 2019 est de 4'961'306.- frs. (Prix moyen de 319.75 frs. / habitant) La diminution est de 79'758.25 fr. soit environ 1.5 %.
(diminution prix moyen de 3.1 % par rapport au budget 2018)

Remarques – Scolaire et bibliothèque

Afin de concrétiser l'harmonisation des conditions de travail pour l'ensemble du personnel (168 personnes), un changement complet des conditions cadres a été étudié en 2018, soit nouveaux contrats, règlements, nouvelle affiliation à la caisse de pension.

Tout ceci a un impact sur le budget 2019.

Ces changements ont pour but également de ne pas péjorer l'ensemble des conditions de travail des employés.

Le changement de caisse de pension auprès de la Swisslife a pour conséquence, une augmentation du budget de 120'000.- frs. (dont 40'000.- de façon temporaire pour les employés de plus de 50 ans)
Il aurait été de 350'000.- frs. si les contrats avaient été maintenus auprès de la CIP.

Principaux changements du budget :

- Cotisation à la caisse générale d'allocations familiales +0.515 %
- Harmonisation du plan LPP
- Collège de Gilly présent sur 12 mois (5 mois dans les comptes 2017), y compris cantine de Gilly avec sa forte augmentation de fréquentation
- Ouverture de 2 nouvelles classes dans le Château de Rolle.
- Reprise du personnel de la bibliothèque dès le 1^{er} janvier 2019 et augmentation du temps de travail pour répondre au succès de celle-ci. (+0.2 EPT par rapport à 2017, pour rappel EPT= Equivalent Plein Temps)

Remarques – Accueil de jour

Principaux changements du budget :

- Cotisation à la caisse générale d'allocations familiales +0.515 %
- Harmonisation du plan LPP
- 12 places supplémentaires d'accueil à l'UAPE de la Grande Echelle à Mont s/Rolle dès août 2018
- Amélioration des conditions de travail des accueillantes en milieu familial
- Augmentation de la subvention de la FAJE de 27% à 30% de la masse salariale.
- Reprise d'une partie de l'administration des structures d'accueil de la "Fondation pour les Centres de Vie Enfantine de Rolle" et centralisation de la gestion des débiteurs.

Remarques générales

L'année 2019 sera l'année d'harmonisation des conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

On peut constater que malgré l'augmentation de l'offre de prestations, le budget n'a pas augmenté.
Nous espérons que cette maîtrise se vérifiera dans l'étude détaillée des comptes 2018.

Dans le rapport du budget 2018, nous demandions qu'un recensement de toutes les locations aux communes pour l'ensemble des locaux avec loyers et charges soit fait afin de pouvoir avoir une vision globale des frais.
Il semble que ceci est en cours de la part de la direction,

Conclusion chapitre 1

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis no 06-2018 tel que proposé.

Conclusion chapitre 2

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis no 06-2018 tel que proposé.

Rolle, le 15 octobre 2018



Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Dominique Perren

Gilles Favre

Christian Scaiola

Laurent Schatzmann

Boris Wirrich

ENJEU - CoFin - Budget 2019 - Questions au CoDir			15.10.2018
Cpte	S/Compte	Commentaires et questions de la CoFin	Réponses du Codir
Chapitre 1 - Scolaire et Bibliothèque			
500	3001	Au budget 2018, le cpte 500.3001 désigne "Rémunération CODIR, Com. des transports et CET" cependant dans le budget 2017 il est représenté par le cpte 500.3012. Pourquoi? (idem pour le cpte 500.3003 désigne "rémunération Conseil intercommunal, Cofin, Cogest" par contre dans le budget 2017, il est représenté par le cpte 500.3013) En résumé, lors de changements de comptes sur deux années fiscales, mettre un commentaire afin de pouvoir suivre les évolutions des divers comptes.	Nous avons ajouté aux commentaires qu'il s'agit des ex comptes 500.3012.00 et 500.3013.00. Les montants liés ont également été reclassés afin de suivre une comparabilité entre les années. But: adhérer au plus proche des classifications des comptes, selon plan comptable des communes vaudoises...
500	3003	Augmentation de 500.- par rapport au budget En 2018, elle est due à quoi? Puisque selon le préavis 05-2016 le montant ne devrait-il pas rester identique?	Le Préavis ne prévoit que les tarifs horaires, pas le nombre d'heures. Vu le nb d'heures actuellement effectuées (2018) par ces différentes commissions le budget a été revu à la hausse.
500	3011	Lors d'un conseil intercommunal, une interrogation à été annoncée sur la répartition du salaire de la nouvelle assistante administrative RH à 80%(50% à charge de l'école et 50% à charge de l'accueil de jour). Sachant que la majorité du personnel (env. 100 personnes) travaille pour l'accueil de jour, cette répartition n'est pas claire. Mme Gordon avait répondu que les frais administratifs ont été divisés en deux pour débiter. Au moment de la clôture des comptes, cette répartition sera revue.	Effectivement au budget 2018 la répartition de la responsable RH était 50-50%. Suite à l'intervention lors d'un C.I. nous avons adapté les % suivants: 35% pour le scolaire et bibliothèque et 65 % pour l'AJE. En ce qui concerne la clôture des comptes 2018 les proportions pourront être adaptées en fonction de la réalité.
500	3091	Quelle est la justification d'un doublement du montant par rapport au budget 2018 ou les frais pris par EPT furent à 500.-	Nous sommes toujours à 500.- par personne, sachant que le groupe à la Rue du Temple est composé de douze personnes, Une personne supplémentaire est prévue pour la reprise de la facturation de la Fondation en 2019. Une journée de teambuilding est prévue pour 2019. Les personnes et alors les frais liés à la formation sont dispatchés entre le compte 500 et le compte 730 (accueil de jour)
500	3099	Pourquoi les frais divers du personnel ont augmenté de 30% par rapport à 2017?	Au budget 2019 il a été ajouté une ligne budgétaire de chf 4'000.- pour une rencontre entre tous les employés d'Enjeu et quelques partenaires clé. Autres frais réguliers ont été revus à la baisse de 7k à 6kchf...
500	3170	Solde de compte à transférer sur le cpte 500.3001.00 Rémunération CODIR, com. Transports et CET pourquoi pas le tout sur le 500.3099 Frais divers du personnel "qui représente les dépenses globales due à des frais de réceptions, manifestations?"	Par transparence nous avons séparé les frais de manifestation engendrés par les employés "opérationnels" des frais du CoDir, CoTrans, CET, etc... C'était déjà le cas au budget 2018.
500	3182	Budget 2108 les frais sont de CHF 350 p/ mois pour 2019 au prévoit une augmentation de CHF 30 par contre à ce jour le marché de la téléphonie est plutôt en baisse	Il faut prévoir la modification de notre standard au mode IP pour CHF 600.-. Nous avons aussi anticipé une augmentation des appels suite à la reprise des tâches déléguées et à la multiplication des activités (cantines, etc.)
500	3186	Assurance élèves pour camps. Les élèves ont tous une assurance accident. De quoi s'agit-il?	Dans le passé nous avions une assurance pour les cas d'évacuation des élèves blessés en camps de ski ou autre. Cette assurance étant trop chère elle a été résiliée en 2014. Nous prenons en charge uniquement la différence entre les frais remboursés par l'assurance de l'élève et les coûts réels payés par les parents. Ex: hélicoptère

500	3189	Augmentation du poste de 2'000.- pour 2019 et en même temps, Enjeu est connu ou devons-nous continuer à faire de la communication auprès des gens concernés?	Revue et refonte du site, inscription en ligne et communication de crise
500	3313.	Amortissement dégressif sur le budget 2018 un montant de 40% sur CHF 3'500 donc CHF 1'400 or le montant restant sur le budget 2019 est de CHF 3'000 et non pas de CHF 2'100 "CHF 3'500 moins les 40% = un solde de CHF 2'100" avons nous eu des changements (achat de matériel ou autre via ce compte)	C'est une prévision au cas où nous investissons dans du matériel qui doit être amorti par la suite... les 3500.- étaient aussi une estimation du solde à fin 2018, un PC ou une imprimante de plus. Idem pour fin 2019 nous prévoyons l'achat d'une imprimante de plus..
503	3114	Forfait annualisé pour mise à jour des équipements de nos patrouilleurs ou avons-nous chaque année des nouveaux patrouilleurs	En effet il y a toujours quelques nouveaux patrouilleurs dans les communes pour lesquels nous fournissons une veste réglementaire, un bonnet, des gants, etc... Pour les plus anciens il arrive qu'on leur remplace, après quelques années d'utilisation, une veste, un pantalon-pluie, etc... sur demande.
511	3011	Selon le budget 2018 le calcul ce fait via des nombres, je pense sous forme "EPT" = $(1*152*5(28.5*1.1064))$ etc.. et dans le budget 2019, 1 responsable + 9 auxiliaires a maintenir sous cette forme pour le futur. En vue de l'aug. de fréquentation et en même temps sur quel critère (nbr d'enfant, personnel etc..) est fait le calcul. Si on compare le compte de Rolle avec celui de Gilly versus le nbre de personne (Rolle 10 personnes et Gilly 6.5 personnes), on a un prix moyen pour Rolle de CHF 12'045 et Gilly de CHF 14'572 qu'est ce qui justifie cette différence. Tarif avant l'uniformisation des divers? traitements du personnel de nos cantines !!	C'est la multiplication des nb de jours x nb heures/jour x tarif y c. indem. vacances. Dernière partie de question: les 9 auxiliaires travaillent en moyenne 2.5h/jour, tandis qu'à Gilly elles travaillent en moyenne 3h./jour. Le personnel de Gilly a des tâches supplémentaires par rapport à l'équipe des cantinières à Rolle et Mont-sur-Rolle; Nous avons les 7/8 P sur Gilly qui viennent pour un repas ou pique-nique. Ces derniers élèves ne sont pas comptés dans les achats des repas mais nécessitent néanmoins une surveillance (comme c'est le cas au restaurant scolaire au Martinet).
511	3069 et suivants	autres frais de personnel/fournitures divers: expliquer l'augmentation de tous ces postes	Il s'agit tout simplement des frais pour le repas de fin d'année du personnel de cantines. En 2017 le personnel des Cantines de Rolle et Mont-sur-Rolle avait été invité par leur commune respective car il faisait partie du personnel communal.
511	3160	Changement de compte sans commentaire anciennement sur le budget 2018 N° 511.3102 et non pas 511.3160	Nous avons ajouté aux commentaires qu'il s'agit des ex comptes 511.3102.00. Changement de compte pour donner un alignement dans la numérotation des comptes (voir 500.3160.00). Les montants liés ont également été reclassés afin de suivre une comparabilité entre les années. But: adhérer au plus proche des classifications des comptes, selon plan comptable des communes vaudoises...
511	3160 et suivants	Sous désignation, il est nommé "frais divers" et dans le commentaires "Frais informatique" Une augmentation de 1'500.- par rapport à 2018 est-elle due à l'achat de nouvelle licence ou le prix de celle-ci sont en augmentation? Pourquoi n'y avait-il aucun frais de licence dans les comptes 2017. Je comprends pour Gilly, mais les autres? Report 2018 est dû au développement qui n'est pas fini ou à la reprise des autres structures dans le plan comptable?	Dans la dernière version que vous avez reçu la désignation et les commentaires font référence à "Frais de licence"... En 2017 les frais de licence Macantine ont été enregistrés sous compte 500.3102.00. Pour 2018 et 2019 ils seront bien enregistrés sous comptes 511.3160 et suivants car ils influent globalement le coût des cantines. Le tout remontant au niveau de la division 500 il n'y a pas d'incidence finale.
511	3170	Est ce qu'il faut annoncer l'ouverture du nouveau compte 511.3170 qui fait apparaître la rubrique "réception, manifestation Noel pour les 3 cantines ».. je pense reprise du compte désignation « fournitures N° 511.3101 » du budget 2018	Il ne s'agit pas d'un nouveau compte puisque déjà utilisé lors des comptes 2017. Il s'agit aussi d'une affectation différente: Réception, manifestation, Noël; par opposition du 511.3101.00 et suivants : petit matériel, serviettes, remplacement vaisselle casée, etc..

511	3185 et suivants	Je ne comprends pas bien ces imputations internes. Pourrait-on nous expliquer brièvement?	Part du travail des personnes qui travaillent principalement pour AIE et qui dédient une partie de leur temps à la gestion des cantines. Ex. Contrats, tarification, corrections, correspondance, etc. Ceci a l'effet de rendre plus transparent le vrai coût de la gestion des cantines et en même temps diminue le coût de l'AIE.
504	3222	Demande d'éclaircissement "explication" de l'amortissement sur l'ensemble du compte 504.3222. Intérêts sur emprunts invest. Bâtiments	Le compte 504.3222.00 comprend des intérêts à payer à des banques, assurances ou autres prêteurs de fonds. Certains de ces emprunts sont amortissables (remboursables) trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon contrat signé. De ce fait, les calculs tiennent compte de la dette qui diminue dans le temps (en 2019)
504	3222	Est ce que ceci est un taux de projection ou il y déjà été fixé à 1.40%. Car selon la description en 2017 Financement à trouver au 1.1.2018 et non pas montant à financer selon commentaire sur le budget 2019	C'est un taux de projection bien entendu, proche d'un des derniers signé avec les Rentes Genevoises (1.38% sur 20 ans). La description a été adaptée à la demande du CoDir. Hors, depuis début 2018, nous empruntons à très court terme et à des taux très favorables.
504	4522.10	Demande d'éclaircissement du calcul sur la participation des communes. Car il y a une diminution par rapport au budget 2018 et en même temps, le nombre d'habitation est en augmentation (nbr. d'habitants 14'827 en 2016 et 15'095 en 2017)	La diminution par rapport au budget 2018 est due par le fait qu'entretiens nous avons remboursé une partie des dettes pour laquelle nous ne payons plus d'intérêts dédiés à cette partie remboursée! Egalement l'imputation interne pour la cantine de Gilly(20000), le loyer encaissé pour la classe de Tartegnin(30960) et la location des parkings à Gilly(8000) viennent en diminution des coûts et influencent favorablement cette section!
521	3141	Pourquoi est-ce que les frais d'entretien des locaux ont été multiplié par quatre par rapport aux comptes 2017? Devons nous faire des réserves "si nécessaire" renouvellement mobilier de classes en prévision si nécessaire 64'000.-	512.3141 A la rentrée 2018/2019, nous avons dû ouvrir 2 classes au château de Rolle, chose pas prévue au budget 2018. Nous avons décidé de dorénavant prévoir l'ouverture de deux classes par année scolaire, ceci suite aux prévisions dans le rapport final de Microgis.
512	3011.40	Surveillance, arrêt bus Luins? 12'650.- ...des précisions	Le bus à Luins ne part pas avant 11.54 et revient déjà vers 13.04 heures. Nous avons décidé de mettre une surveillante à l'école pour encadrer les petits écoliers (1-4P) pendant ce temps d'attente. L'encadrante n'a pas la possibilité de rentrer entre les deux périodes de surveillance et alors est payée pour toute la pause de midi sur les 38 semaines d'école.
512	3091	Désignation sur le budget 2018 sous "Autres frais personnel" et en 2019 sous "Frais de formation professionnelle" ...Il y avait 250.- dans les comptes 2017 et 900.- au budget 2018. Il y a 7000.- de prévus pour le budget 2019. Cette augmentation est plus que conséquente. On la retrouve aussi au secondaire. De quelle formation s'agit-il?	Il s'agit du coût de la formation "CFC agent d'exploitation" pour notre concierge de Gilly (6000) et les frais de formation pour les concierges sous contrat avec la commune de Rolle qui nous sont ensuite refacturés (1000). Il est probable qu'une partie des 6000 nous soit remboursée par le service d'aide à la reconversion professionnelle.
512	3103	Fourniture scolaire. Pourquoi pas l'école qui paie?	Historiquement l'association a toujours contribué à l'achat du petit matériel qui complète le matériel, principalement payé par canton
512	3116.10	EPH - joutes, location équipement sportif. On passe de 357.- dans les comptes 2017 à 5000.- dans les budgets 2018 et 2019? Je pense qu'il s'agit d'une demande de la direction. Quel est le motif? On retrouve la même chose au secondaire, ça fait tout de même un budget de 10000.-	A l'origine ce compte couvrait les frais de location de skis pour les familles qui n'avaient pas d'équipement. Les directeurs ont décidé de ne plus reconduire à la location du matériel de ski. Ce budget a été réaffecté à l'utilisation de la patinoire pour les activités sportives

512	3116.10	Soutien total 10'000.- patinoire régionale Perroy. Est-ce à Enjeu de soutenir cette patinoire?	Le changement d'affectation en 2019 c'est une décision du CoDir.
512	3133	Le poste 'Achat de produits et fourniture de nettoyage' expose par rapport aux comptes 2017. Pourquoi?	C'est du au fait que le collège de Gilly est nettoyé sur 12 mois en 2019, contrairement à 4.5 mois en 2017 Augmentation de 37%, mais diminution de 46% vs. Budget 2018
512	3141	Idem pour l'entretien du bâtiment.	voir première partie de la réponse ci-dessous concernant 512.3133.00
512	3141.20	Entretien piscine, grosse augmentation par rapport à budget 2017. Pourquoi?	par rapport aux comptes 2017 +13kCHF pas par rapport au budget... Par rapport au budget 2018 = moins 7kCHF! Et selon prévisions de la commune de Rolle.
512	3163	Que représente le box à Gilly?	Commentaire au budget modifié: "frais de stockage de la protection du sol des salles de gym"
512	3185.20	Honoraires Rolle-Martinet D, qu'est-ce que c'est?	Refacturation par la commune de Rolle des heures consacrées par son département technique sur le bâtiment D
512	3187	Pourquoi les taxes d'épuration des Eaux explosent si la consommation ne bouge pas?	Si, la consommation d'eau augmente dans tous les cas: il y a le Collège de Gilly en plus et pour la partie de la piscine l'estimation d'eau utilisée passe de 1500m3 à 10000m3. Une enquête et un rapport de la commune de Rolle sont en cours.
512	3188	frais transport élèves: en nette augmentation. A expliquer	Budget selon communication de la CoTrans qui évalue les coûts de transports avec les différents prestataires. Augmentation des transports depuis l'ouverture du Collège de Gilly.
512	3188.10	Pourquoi une augmentation (+ 14'245.-) des transports spéciaux Gym?	Selon budget de la CoTrans pour 2019. Aussi les 3 classes primaires au château de Rolle vont faire la gym à Dully.
512	3188.30	Activités culturelles et sportives y compris transport. Augmentation de 200% par rapport aux comptes 2017. Pourquoi?	Peu d'activités sportives et culturelles avant l'arrivée des nouveaux directeurs de l'EPS en 2017. Aussi à la demande des directeurs ce compte a fusionné avec compte 512.3170.10 comme expliqué dans les commentaires et la subvention passe déjà de 5.- à 10.-/élève entre 2017 et 2018
512	3662	Pourquoi une augmentation de 50% pour les courses d'école? Au secondaire, c'est x6.	En 2017 il y a eu moins de courses scolaires et l'EPS ne demandait les contributions communales au coût par coût. Depuis août 2017 Enjeu gère directement ces frais.
512	3663	idem	En 2017 il y a eu moins de camps de ski/été et l'EPS ne demandait les contributions communales au coût par coût. Depuis août 2017 Enjeu gère directement ces frais.
513	3040	Pourquoi le compte figure dans le budget 2019 puisque l'entier du personnel passe dans une nouvelle caisse LPP. Ne devrait-il pas y avoir un nouveau compte et non pas celui-ci qui représente les 3 années passées	Le personnel d'Enjeu passe sous une nouvelle caisse LPP. Ici il s'agit du personnel de la commune de Rolle avec un contrat différent.
513	3161	comment s'explique la hausse de loyer du Maupas ?	Selon communication de la commune de Rolle, qui nous sous-loue les locaux pour le scolaire et le PPLS. Ce loyer a déjà été renégocié en 2017.
513	3182	Que représente ces nouveaux frais de téléphone qui ne furent pas au budget en 2018	Un oubli de CHF 300.- au budget 2018...
520	3103	Pourquoi une augmentation (+ 5'878.-) fourniture ACT, ACM,...	Voir commentaire au comptes 512.3103.00 et fusionné avec compte 520.3109.00

520	3116.40	Equipement complémentaire WIFI - Avons-nous une vision globale sur notre réseau WIFI	Nous avons fait un inventaire de nos installations WIFI en 2018 et dès lors une vision globale. En principe les derniers investissements importants sur le site du Martinet sont faits, ensuite forfait de chf 3'200.-/an pour l'ensemble du site.
520	3151	On connaît déjà la facture à l'avance car pour avoir une précision de CHF 1'936. — avec une désignation « Entretien mobilier et matériel de bureau » ceci représente plus un chiffre de compte	Nous ne connaissons pas la facture d'avance, il s'agit bien du calcul suivant: forfait 4.- x 484 élèves = 1'936.-
520	3170	Promotions et fêtes scolaires (+4000.--) pourquoi?	Depuis 2018, les promotions ont été centralisées à Gilly; tous les parents d'élèves sont dorénavant aux promotions au même moment (cela se faisait en trois parties auparavant) dans une salle et alors sont en majeure partie restés à l'apéro dinatoire qui a suivi cette cérémonie. Cette augmentation est basée sur les chiffres réels de 2018.
520	3189	S'agit-il des élèves en RAC I et II?	Oui, 4 RAC I et 4 RAC II
		Nbre d'élève en diminution... cependant nous avons besoin de nouvelle classe. Il serait intéressant de recevoir un résumé de l'étude de la société Microgis	Nous vous ferons une présentation le 10.10.2018 (et au CI du 07.11.2018)
Chapitre 2 - Accueil de jour			
730	3011	traitement du personnel coordination du Réseau augmentation massive depuis 2017	L'augmentation s'explique par le renforcement de la cellule comptable, l'engagement d'une RH, prise en compte d'un 0.5 EPT pour la reprise de la gestion de la facturation de la Fondation qui leur sera refacturé sous 730.4390 Recettes diverses, prévision d'un 0.25 pour le RDU.
		Cotisations LPP, en nette augmentation: j'ai lu que la clé de répartition entre employeur et employé est de 60%- 40%. Quel est le pourcentage du salaire versé dans la Caisse de pension ? Est-ce qu'il y a des différences de traitement par rapport au poste de travail, etc ... ? est-ce que l'Enjeu peut aussi nous renseigner à ce sujet ?	L'augmentation s'inscrit dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 du règlement du personnel Enjeu (y c. partie scolaire) . Préavis N°1-18
730	3099	Charges diverses passent de 2500.-- à 6500.-- pourquoi?	Pour la 1ère année sous un règlement Enjeu, le CODIR souhaite inviter tout le personnel Enjeu, AJE, bibliothèque, concierges, PPLS - ces frais ont été ventilés tant sur le 500.3099 que le 730.3099.
730	3103	Frais de séances CODIR: en nette augmentation depuis 2017. Explications	Budget basé sur les coûts actuellement enregistrés en cours d'exercice 2018. ces frais sont partagés 50-50% entre le scolaire et l'AJE.
730	3123	Consommation d'électricité, eau et gaz, plus que doubler depuis 2017, Explications	Budget basé sur les coûts actuellement enregistrés en cours d'exercice 2018. NB: le budget 2018 a été sous-estimé.
730.731	3160	Licences & Hébergement informatique. Grosse augmentation?explications.Est-ce que c'est des frais fixes chaque années ou sous formes d'abonnement (un montant pour un nombre d'année)	Tel qu'indiqué dans les commentaires, il s'agit d'achat de modules informatiques dans le cadre des prestations LAJE : facturation par envoi e-mail, insertion de logos sur les factures, kibe portail pour la gestion de la liste d'attente centralisée (cf LAJE - art. 31 lettre h) afin d'en simplifier sa gestion et utiliser moins de ressources de personnel. Le montant pour l'achat de nouveau modules est de CHF 44'000, les frais de fusion comptable des 2 associations, et les licences et Hébergement CHF 10'000

730	3170	Frais de réception, 3 x plus élevé qu'en 2017	le budget 2017 prévoyait une somme de CHF 10'000.- qui finalement n'a pas été dépensée dans sa totalité, mais uniquement CHF 4'254.55. Pour 2019 le réseau AJERE organisera un événement pour fêter ses 10 ans d'existence.
730	3185.10	Mandat politique tarifaire 12'000.- qu'est-ce que c'est?	Selon l'art. 29, alinéa 3 de la LAJE - Politique tarifaire, il est mentionné "Le montant maximum facturé aux parents ne peut dépasser le coût moyen des prestations concernées au sein du Réseau AJE.. " La FAJE a édité une directive indiquant qu'en cas de dépassement, le Réseau doit aussitôt adapter sa politique tarifaire. Ce montant doit permettre de mettre à jour la politique tarifaire du Réseau AJERE en cas de dépassement.
730	3189	communication, site web. Nouveau poste pour 2018	Ce poste a été créé en 2019. Un montant était précédemment budgété sous le compte 730.3170.00. Dans le cadre de l'harmonisation comptable et pour faire face à la maintenance et portail cybernétique intercommunal ces montants et ces frais ont été dissociés.
730	3655	charges de fonctionnement des UAPE, tout en augmentation depuis 2017 et 2018	Cette augmentation est générale pour l'ensemble des secteurs avec du personnel suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement du personnel au 01.01.2019, ainsi que l'augmentation des charges sociales telles que laLP, la prise en considération d'une semaine de vacances supplémentaire à couvrir par des remplacements pour être en conformité avec les normes de l'OAJE. La cotisation à la caisse allocations familiales enregistre une augmentation de 0.515% en lien avec l'acceptation du paquet RIE III.
730	3301	Perte sur débiteurs, qu'est-ce que c'est?	Il n'y a pas de perte sur débiteur dans le 730 - probablement il s'agit du 732. Ce compte permet d'anticiper d'éventuels "clients" insolvable - conforme à la comptabilité.
732.733	3099	Si on divise le montant par le nombre d'employé de chaque structure, le montant par personne n'est pas équivalent (285.-/pers La petite poste ou 116.-/personne pour Le Cygne) est-ce seulement dû à la présence ou non d'apprenti engagé dans la structure?	La structure du compte 732 - EVE Bellefontaine (crèche et UAPE) compte 21 collaborateurs fixes sans tenir compte du personnel sur appel que l'on est obligé d'avoir en cas d'absence d'une personne fixe afin de respecter les normes de l'OAJE. La structure compte 2 apprentis et 1 stagiaire 4ème année maturité ASE gymnase. La structure du compte 733 - UAPE La Petite Poste compte 7 collaborateurs. La structure compte 1 apprenti. La loi sur la formation nous impose de leur verser des frais professionnels de CHF 80/mois. Entre ces deux structures nous passons du simple au triple, donc en cohérence avec les chiffres du budget.
735	3101	imprimés, fournitures de bureau. Augmentation massive depuis 2017. Explications	En 2017 il a été budgété un montant de CHF 2'500.- et peu dépensé aux comptes 2017. Pour 2019 il est prévu une pleine occupation de la structure et par conséquence nous avons anticipé les frais.
738	3111	achat de mobilier, CHF 11'300 prévu au budget 2019. Explications	Il est prévu un montant de CHF 7'300 pour renforcer l'installation des panneaux phoniques. De plus, CHF 4'000 pour renouveler du petit mobilier qui avait été récupéré.

Tout le Réseau et UAPE		
		frais de téléphone sont en nette augmentation
		participations des parents sont en diminution
		frais de transport et usage de véhicules privés
		achat produits de nettoyage en augmentation
		frais de manifestation et divers
		allocations ateliers de vacances: nouveau poste depuis 2019
		frais de transports sorties enfants: sont-ils refacturer aux parents ?
Préavis	point 5)	Au vu de l'âge de notre personnel d'avoir des enfants, les apprentis sont tous budgétisés comme des apprentis de 3ème année afin de pallier à un éventuel congé maternité => merci d'expliquer, que veut dire cette phrase ? Les apprentis sont payés avec un salaire de 1ère ou 2ème année mais budgétisés comme des 3ème ?
	point 8)	que va-t'il se passer si le projet "Sésame" ne s'autofinance pas ?
		Comme expliqué sous les commentaires, Swisscom passe sa téléphonie en IP et nous devons mettre à niveau les installations téléphoniques dans toutes nos structures, y c. les bureaux de la Rue du Temple 7b à Rolle. Il s'agit des travaux à effectuer + les abonnements et frais de communication
		Comme évoqué déjà à multiples reprises et tel qu'indiqué dans le préavis, la participation des parents est liée aux aspects économiques (délocalisation d'entreprises, perte d'emploi, etc), socio (séparation, divorce, etc.) et du niveau de revenus des parents. Cet exercice est le même que celui à faire lors de l'évaluation des rentrées d'impôts pour les communes.
		Nous nous sommes basés sur les 7 premiers mois de 2018
		Le personnel devant parfois utilisé leur véhicule privé comme par ex. si un enfant rate le bus, aller aux urgences, faire des courses pour la structure etc. Le budget est un outil de travail et il doit permettre de faire face aux charges courantes.
		Nous nous sommes basés sur les dépenses engendrées sur les 7 premiers mois de 2018.
		Pratiquement les mêmes montants que budgétés en 2018.
		Dès 2019, la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires sont dorénavant centralisée à Rolle pour l'ensemble des 11 communes sur un ou deux sites selon le nombre d'enfants inscrits. Les charges seront répercutées selon le nombre d'enfants venant des différentes structures.
		non, ce type de frais fait partie des frais de fonctionnement des structures et des prestations facturées aux parents.
		Nous offrons aux apprentis la possibilité de travailler dans plusieurs structures différentes afin de pouvoir acquérir des compétences avec toutes les tranches d'âge d'enfants et aussi mettre en parallèle la matière étudiée à l'école. Nous avons prévu le scénario le moins favorable avec des salaires d'apprentis de 3ème sachant que nous avons aussi des apprentis de 1er et 2ème dans le cadre du tournus qu'il leur est imposé.
		Le CODIR prendra une décision au plus tard fin juin 2019 sur la viabilité de la prestation. Une demande de subvention pour des projets particuliers va être déposée auprès de la FAJE courant octobre 2018.

Préavis Chapitre 2 - Accueil de jour		
7	I.	Explication de la cotisation de la Commission paritaire en lien avec la CCT?
		Lorsque dans un corps de métier, il existe une CCT, les partenaires doivent payer une contribution. Elle est prise en charge par l'employeur et les employés. Selon les métiers, elle peut être sous forme d'une contribution fixe mensuel ou un pourcentage du salaire. C'est une contribution professionnelle et aux frais d'exécution. Dans le cadre de la CCT AJE, elle est paritaire entre employeurs-employés et en % du salaire, soit 0.1%-0.1%
		cf Préavis 05-2018 Budget 2019 - Retrait sur les 4 structures de la cotisation de la Commission paritaire en lien avec la CCT, soit un montant total de CHF 3'255.- ; - Prise en compte de la centralisation de la gestion des débiteurs pour l'ensemble des structures membres du Réseau, soit une réduction de 20% sur le personnel administratif – CHF 27'140.- (salaire et charges sociales comprises) ; - La répercussion du travail administratif effectué par Enleu à hauteur d'une charge de CHF 50'000.- sur les structures de la Fondation ; - La suppression des aménagements de l'espace multisports de l'UAPE Arc-en-ciel, soit CHF 34'200.- ; - L'ajustement à la hausse du loyer de la crèche-garderie La Girolle pour CHF 4'700.-.
		Oui, la Fondation a été mise au courant le 8 octobre 2018. Le problème se situe au niveau du positionnement de la Fondation. En effet, elle devrait demander ou donner des informations au Réseau et met constamment le Réseau devant le fait accompli. Il a été dit par diverses instances que les structures devaient demander l'accord à leur réseau pour adhérer à la CCT; ce que la Fondation n'a pas fait. Pour toutes les structures gérées par la Fondation, il a été pris en compte la contribution paritaire. Par contre, pour les structures gérées par Enleu, le règlement du personnel étant intercommunal, les conditions de travail sont légèrement supérieures à celles de la CCT et donc, la CCT n'est pas appliquée pour Enleu.
		Es-ce que la Fondation est au courant de cet amendement, est ce que les budgets de toutes les structures jouent avec ceci?